

L'opposition fait front commun pour demander la réintégration du lanceur d'alerte Louis Robert

Publié le jeudi 14 février 2019 à 4 h 11

Mis à jour le jeudi 14 février 2019 à 16 h 10



(De gauche à droite) Gaétan Barrette (PLQ), Marie Montpetit (PLQ), Guy Ouellette (indépendant), Richard Perron (président du SPGQ), Vincent Marissal (QS) et Sylvain Roy (PQ) appuient la pétition réclamant la réembauche de l'agronome Louis Robert.
Photo: Radio-Canada

Thomas Gerbet

Moment rare à l'Assemblée nationale : tous les partis d'opposition ont pris la parole d'une seule voix pour réclamer le retour de l'agronome Louis Robert à son emploi au ministère de l'Agriculture. Le Parti libéral du Québec (PLQ), le Parti québécois (PQ) et Québec solidaire (QS) demandent aussi au gouvernement de se pencher sur le fond de l'affaire, soit l'influence des entreprises de pesticides en agriculture.

« Je parle à Louis Robert tous les jours, il est extrêmement impressionné par la mobilisation », a raconté le président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Richard Perron, entouré de cinq députés de l'opposition.

Libéraux, péquistes, solidaires et même Guy Ouellette, député indépendant, invitent la population à signer la pétition lancée jeudi par le syndicat sur la plateforme Change.org pour soutenir l'agronome.

« Nous, on appuie la pétition et on demande la réembauche, des excuses et une compensation symbolique et monétaire pour Louis Robert », a expliqué le péquiste Sylvain Roy, porte-parole en matière d'agriculture et d'alimentation.

Le député péquiste souhaite que cette affaire permette un débat public sur plusieurs enjeux : la protection des lanceurs d'alerte, la toxicité des pesticides, l'autonomie des chercheurs et le respect de la crédibilité des fonctionnaires.

[Louis Robert a été congédié après 32 ans de service](#) pour avoir informé les médias de [l'ingérence des compagnies du secteur privé](#) dans la recherche publique sur l'utilisation des pesticides.

« Vous avez un vrai front commun ici, transpartisan, parce que ça dépasse largement l'idéologie de nos propres partis », a déclaré Vincent Marissal, porte-parole de QS pour le Conseil du Trésor, le ministère responsable de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.

« Une démocratie qui n'a pas de loi pour protéger ses lanceurs d'alerte, c'est comme une auto à laquelle il manque une roue. » – *Vincent Marissal, député de Québec solidaire.*

Le cabinet du ministre de l'Agriculture n'a pas souhaité se plier à la demande des partis d'opposition. « Le ministre fait confiance à nos institutions et ne tirera donc pas de conclusions avant d'avoir les résultats de l'enquête de la protectrice du citoyen, répond par courriel l'attaché de presse d'André Lamontagne, Laurence Voyzelle. L'employé a des droits et des recours. Il peut faire appel à un arbitre indépendant pour analyser l'ensemble de son dossier. »

38 questions plus tard...

Louis Robert avait lancé l'alerte à l'intérieur de son ministère, mais n'avait pas jugé leur écoute suffisante. C'est la raison pour laquelle il s'était tourné vers Radio-Canada et *Le Devoir*.

Après le tollé provoqué par l'annonce du congédiement, [le MAPAQ a révélé avoir mis en place des mesures](#) pour améliorer la situation dans la recherche publique sur les pesticides. Les révélations ont donc été jugées suffisamment sérieuses.

« Possiblement, M. Robert a été le bouc émissaire d'une démarche inappropriée. » – *Gaétan Barrette, porte-parole de l'opposition officielle pour le Conseil du Trésor.*

Depuis la reprise des travaux parlementaires, le 5 février, les partis d'opposition ont posé 38 questions à ce sujet au ministre de l'Agriculture, André Lamontagne, et au premier ministre, François Legault.

« Les réponses du ministre de l'Agriculture ont soulevé plus de questions que de réponses, dit la députée libérale Marie Montpetit, porte-parole en matière d'environnement et d'agriculture. Si le ministre continue de se cacher, il a toujours ses privilèges de ministre, alors que M. Robert est toujours à la maison, sans salaire. »

L'agronome a été congédié le 24 janvier. Sa lettre de congédiement indique comme motif de renvoi le fait qu'il a transmis des documents confidentiels à Radio-Canada et contrevenu à la politique sur les relations avec les médias.

À la demande du gouvernement, [la protectrice du citoyen enquête](#) sur les circonstances du congédiement et le syndicat se prépare à le contester.

Les deux tiers des enquêtes de la protectrice du citoyen se déroulent dans un délai de six mois. Autant de temps que Louis Robert passera sans salaire, regrette le député Ouellette : « Au Québec, nous avons le droit d'être considérés innocents jusqu'à preuve du contraire. Et je sais de quoi je parle ».

Pétition refusée par l'Assemblée nationale

Lors de la conférence de presse, le SPGQ a dénoncé le rejet de sa pétition par le Bureau de l'Assemblée nationale.

« Ce n'est pas normal que l'on ne puisse pas déposer cette pétition à l'Assemblée nationale, alors que tous les partis d'opposition réclament la réintégration de Louis Robert. » – *Richard Perron, président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)*

Demander la réintégration du fonctionnaire a été jugée irrecevable, car cela contrevient au règlement de l'Assemblée. Il est interdit d'aborder dans une pétition une affaire qui pourrait compromettre une enquête ou un processus judiciaire ou quasi judiciaire.

La pétition demande au ministre de l'Agriculture de :

- réintégrer immédiatement Louis Robert dans ses fonctions et lui présenter des excuses publiques;
- compenser toute perte encourue par M. Robert en raison de son congédiement, le 24 janvier;
- s'assurer de respecter l'esprit de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Radio-Canada

La semaine dernière, une coalition syndicale comptant 73 000 membres dans la fonction publique a publié une lettre d'appui au fonctionnaire congédié.

En plus de lettres de soutien signées par l'Union des producteurs agricoles de Rouville ou encore par l'Association des conseillers en agroenvironnement du Québec, Louis Robert reçoit de nombreux appuis de simples citoyens.

Paul Dork, de Sherbrooke, a même écrit une chanson au sujet du congédiement du lanceur d'alerte. Intitulée « [Le blues de l'agronome](#) » (Nouvelle fenêtre), elle a été mise en ligne sur YouTube, la semaine dernière.

« Les perchaudes meurent dans l'lac Saint-Pierre, c'pas d'la faute à Robert », chante l'artiste amateur avant de répéter dans un refrain ironique : « Faut pas parler, faut se taire, faut s'mettre à terre, se laisser faire ».